

**CCT 2016/2017**

		2015		2016		2017		2016+2017	
CR	Montant	7		7	0	8	220	220	
		4,5		4,5	0	5	110		
	Octroi	Après 3 mois ancienneté				Dès le 1er jour		Donc aussi pour étudiants et intérimaires	
PFA	Calcul	771,13+2,5% annuel brut		887,13+2,5%		100		987,13+2,5%	
	Montant approximatif pour DA	1242,26		1367,68		1477,29		200	
RGPT	3h à 3h47	0,5		0,64	12,6	0,64	46,2		
	3h48 à 4h36	0,75		0,96	12,6	0,96	46,2	58,8	
	4h37 à 5h23 (TRP/Distri)	0,773/1		0,994/1,29	13,26	0,994/1,29	63,8		
	5h24 à 7h (TRP/Distri)	1,65/2,25		2,12/2,89	28,2	2,12/2,89	140,8		
	7h01 à 7h48 (TRP/Distri)	2,25/3,5		2,89/4,5	38,4	2,89/4,5	220		
	7h49 à 8h35 (TRP/Distri)	2,92/3,5		3,75/4,5	49,8	3,75/4,5	220		
	≥ 8h36 (TRP/Distri)	4/3,5		5,14/4,5	68,4	5,14/4,5	220		
<b>AUGMENTATION MINIMALE</b>				112,6		366,2		478,8	
BNR		1.100 €		1.000 €		1.100 €			
Allocation	Coachee	Régularisation à 150€ pour ceux qui ne l'ont pas reçue				300€ après 35 jours		150 €	
BAC	BAC	Soumise à un examen				Octroyée sans condition d'examen			
BPAID		Octroi si 6 mois de prestation sur les 10 premiers mois		Octroi sans condition si en service au 1/10		Octroi sans condition si en service au 1/10			
FRAIS	Parcours	0,3232€/km		Augmentation à 0,3363€/km		0,0131		IDEM	
INDEX		DA = Bpost		DA = Bpost		DA = Bpost			
PR maladie	LS	Pas accessible aux services LS				Accessible aux LS			
IC	1/2 temps spécifique	Pour tous		Employés		Donc pas distributeur, agent collect et travailleurs nuit ≥ 57 ans			
		Stat + CB		Stat + CB		Trait 1/2 temps			
		≥ 56 ans		≥ 57 (à partir du 1/7)		≥ 57 ans		Onem = 479,06€ (396,31€ ou 311,39€)	
	Anc ent ≥ 10 ans		Anc ent ≥ 10 ans		Bpost + 30 ou 40% (*) alloc ONEM réduite si absence				
	⇒ âge pension antic ou CPR		⇒ âge pension antic ou CPR		Bpost = intervention pension				
	1/2 temps spécifique 2j/3j	Distributeurs/collect/nuit		Distributeurs/collect/nuit		Trait 1/2 temps			
≥ 54 ans		≥ 55 ans		Onem = 479,06€ (396,31€ ou 311,39€)					
Anc ent ≥ 10 ans		Anc ent ≥ 10 ans		Bpost + 306€ indexés réduite si absence					
⇒ âge pension antic ou CPR		⇒ âge pension antic ou CPR		Bpost = intervention pension					
Régime 2j/5j+3j/5j		2j /7j +3j/7j (au 1/7)		Régime 2j /7j +3j/7j		(*) 40% si colcom ou collaborateurs MSO avec alloc prest nocturnes complète sans bonif. de nuit complète			
CPR	Pour personnel excédentaire		Pour personnel excédentaire		Trait = 75% du dernier traitement				
	≥ 59,5 ans		≥ 60 ans (au 1/7)		≥ 60 ans		Adaptation du trait pour ceux en CPR actuel à 75%		
	Hors conditions pens. Ant.		Hors conditions pens. Ant.						
	Néant		Bénéfice pens. Ant. Ds les 5 ans		↓ AVANT ↓				
	≥ 35 ans de travail		≥ 35 ans de travail		75% du dernier traitement si CPR pour une durée maximum de 24 mois				
	Date naiss ≥ 1/1/1953		Date naiss ≥ 1/1/1953		70% du dernier traitement si CPR pour plus de 24 mois et ≤36 mois				
	Pour la durée de la CCT		Devient structurel		65% de votre dernier traitement si CPR pour plus de 36 mois et ≤48 mois				
⇒ âge pension antic		⇒ âge pension antic		60% du dernier traitement si CPR pour une durée supérieure à 48 mois.					
Activité de service		Activité de service							
DSPR	Nouveau		Nouveau		Trait = 70% du dernier traitement				
			≥ 12 mois JMC						
			Hors conditions pens. Ant.						
			≥ 61 ans						
			Max 5 ans						
			⇒ âge pension antic						
		Imposé!							
		Activité de service							
		Devient structurel							

<b>CONGES</b>	Rôle	Par semaines entières Jours verts selon ancienneté		Suppression jours verts et possibilité de semaine incomplète au-delà d'une semaine	
	Circonstances	pas assimilés aux peésences pour paiement allocations		Assimilés aux présences pour le paiement des alloc	
	Exceptionnel	DA = OK mais non rémunéré		Même réglementation DA que stat/CB=	
	Epargne pension	Reliquat maladie = choix entre paiement ou épargne pension		Conversion reliquat maladie ne peut plus être payé	
	Maladie	Obligation de présence à domicile les 3 premiers jours même si sortie autorisée	Supprimé		La visite chez le médecin contrôle ne peut avoir lieu le jour-même de sa visite
	PAF 12,5€ si visite infructueuse du médecin contrôle pendant les 3 premiers jours	PAF 40€ si visite méd contrôle impossible et absent lors de la convocation chez le méd. contrôle			
	Pas de frais de parcours pour se rendre aux examens médicaux	Bénéfice des frais parcours pour se rendre aux examens médicaux			
<b>Sécurité emploi</b>	Pas de protection pour les DA		Protection pour Stat/CB/DA	Pendant la durée de la CCT	
	Maintien prestations complètes	Maintien prest. Complète	Maintien Prestations complètes		
<b>Privatisation</b>	Pas à l'ordre du jour		Garantie des droits acquis		
<b>FORMATION</b>	DA	Initiation/formation nouvelles recrues souvent incomplète		Garantie d'une initiation + accompagnateur	
<b>ANCIENNETES</b>	Entreprise	Diminution lors de CSS/IC/Absence irrégulière/ suspension suite punition		Plus de diminution due aux CSS/IC/absence irrégulière/suspension salaire suite punition	
	Pécuniaire	Diminution si CSS/ Absence irrégulière / suspension suite punition		Plus de diminution due aux CSS/absence irrégulière/suspension salaire suite punition	
<b>DEMOTION</b>	D3⇒D2	Passe sur le barème de la nouvelle fonction		Sans conséquences négatives jusqu'au 31/12/2021	
		Délai de réflexion de 3 mois		Suppression du délai de réflexion de 3 mois	
		Classement dans la même fonction puis dans autres fonction		Classement avec D2 selon anc. Entr.	
	E⇒D (distri/collect/prépa)	A la demande ou suite réorganisation	Suite réorganisation		
		Classement dans la même fonction puis dans autres fonction	Pas de priorité sur niveau D ds la mob nat		
	Délai de réflexion de 3 mois	Suppression du délai de réflexion de 3 mois			
	Passe sur le barème de la nouvelle fonction	Pas de conséquences pécuniaires			
<b>PENSIONNES</b>	Réquisitoires		A discuter avant 05/2017	Voir également CPR = à 75% dernier traitement avec effet pour ceux en cours	
	Péréquation		PFA		